



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : services extérieurs**

Question écrite n° 22851

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur l'appellation « trésorerie » qui doit figurer sur l'annuaire. Il lui demande si, un an après la démarche initiée fin 1997, la situation s'est améliorée afin d'harmoniser les inscriptions pour l'ensemble des trésoreries.

## Texte de la réponse

Les postes comptables du Trésor public doivent figurer dans les annuaires sous l'appellation « trésorerie », hormis les paieries départementales et régionales qui conservent leur intitulé. La recherche à partir du terme « Trésor public » doit également être possible sur Minitel 36-15). Une enquête nationale a été réalisée au début de l'année 1999 auprès de l'ensemble des départements afin de mesurer le degré d'application dans le réseau de ces instructions. La situation constatée au début de 1999 révèle une amélioration sensible de la situation par rapport à 1998 : 94 % des trésoreries respectent les normes sur l'annuaire papier, de même que 94 % sur le Minitel (contre respectivement 71 et 72 % en 1998). Pour les autres, les démarches nécessaires ont été engagées auprès de France Télécom au plan local en vue de la mise en conformité rapide avec la réglementation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22851

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'etat

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 décembre 1998, page 6766

**Réponse publiée le :** 4 octobre 1999, page 5736